

REPUBLIQUE DU BENIN

^^^^^^^^^^

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

^^^^^^^^^^

DECRET N° 2005-196 DU 14 AVRIL 2005

Chargeant Monsieur **Frédéric DOHOU**
Ministre de la Communication et de la Promotion
des Technologies Nouvelles de l'intérim de
Monsieur **Dorothé C. SOSSA**, Garde des
Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et
des Droits de l'Homme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 3 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

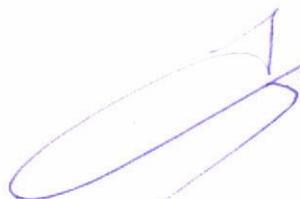
DECRETE

Article 1er : Pour compter du jeudi 14 avril 2005, Monsieur **Frédéric DOHOU**, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur **Dorothé C. SOSSA**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 avril 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 24 MF 4
AUTRES MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1